PRATIQUE des déchets

SUR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DES ABERS



COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

LES DÉCHÈTERIES



Tri des déchets LES EMBALLAGES ET LE PAPIER

Je mets dans les conteneurs de couleur jaune



Les emballages plastiques : bouteilles, barquettes, pots de yaourt, films plastiques...

les contenants se trient

bien vidés / en vrac / sans sac / non emboîtés









en métal

Les emballages et

briques en carton



Sans bouchon, ni couvercle



Je ne mets pas :

La vaisselle La porcelaine La faïence Le grès Le carrelage Le verre spécial







LES ORDURES MÉNAGÈRES

Je mets en sac dans mon bac ordures mènagères











Comment réduire ses déchets?

avec le compostage des déchets!

INTÉRÊTS

Vous réduisez de 30% la quantité de déchets organiques présents dans la poubelle d'ordures ménagères

Vous réduisez les allers/retours en déchèterie pour les déchets verts

Vous produisez du compost

Comment se procurer un composteur?

Vous pouvez le fabriquer vous-même à l'aide de palettes ou le retirer sur rendez-vous au service technique de la CCPA le lundi ou le mercredi de 7h00 à 13h00.



COMPOSTEUR PETIT JARDIN

Modèle 320 litres Participation : 18 €



COMPOSTEUR GRAND JARDIN

Modèle 840 litres Participation : 40 €



QUE METTRE DANS SON COMPOSTEUR?

Équilibrez le composteur avec des déchets verts et des déchets carbonés.

50% DÉCHETS VERTS

- Fleurs fanées
- Feuilles mortes
- Tontes de pelouse (sèches et en petites quantités)...

50 % DÉCHETS CARBONÉS

- Essuie-tout
- Épluchures de légumes
- Marc de café
- Coquilles d'œufs
- Restes alimentaires
- Fruits...

Les gestes simples pour réduire ses déchets

STOP PUB

Les pubs et prospectus représentent 40 kg de papier dans les boites aux lettres des habitants tous les ans.



Vous pouvez obtenir un autocollant "STOP PUB", en mairie, ou en vous adressant directement à la CCPA.

FAVORISER

LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI

C'est déjà ce que vous faites quand vous revendez sur Le Bon Coin votre vieille machine à café, ou que vous faites réparer votre portable chez un réparat<u>eur.</u>



Calendrier de le site de la CCPA

"Un peu d'R" réalise des journées de réemploi dans les déchèteries. C'est l'occasion pour les usagers de se débarrasser d'obiets qui n'ont plus d'utilité : passage sur vaisselles, bibelots, petits mobiliers, jouets, livres, petits électroménagers, ect.

LE TEXTILE

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle!

Vous pouvez déposer dans les conteneurs adaptés ABI29, tous textiles, maroquineries, en bon ou mauvais état.

Rappel des consignes :

- En sac fermé
- Chaussures deux par deux
- Propres et non souillés



Tous textiles hors d'usage



Chaussures



Linge de maison



Vêtements propres et secs



Sacs à main



Peluches

Les déchèteries

Le réseau des 5 déchèteries communautaires est un service public réservé aux habitants du territoire de la C.C.P.A. La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les particuliers peuvent apporter (dans une certaine limite de volume) leurs déchets en les répartissant dans les contenants spécifiques signalés sur le site.

Les matériaux ainsi collectés sont ensuite envoyés vers des filières de valorisation ou de traitement spécifiques.





HORAIRES D'OUVERTURE



Déchèteries: mode d'emploi

OPTIMISEZ VOTRE VENUE EN DÉCHETTERIE:

Préparez vos dépôts.

Triez et rangez vos déchets par famille de matériaux.

Si vous le pouvez, stockez pour limiter vos déplacements.

Un doute... n'hésitez pas à faire appel aux gardiens. Ils vous renseigneront et vous orienteront sur le site.

TOUS LES DÉCHETS NE SONT PAS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE:

Les dépôts d'ordures ménagères sont interdits.

Les médicaments sont à rapporter en pharmacie.

Les bouteilles de gaz et les fusées de détresse (éco-organisme APER PYRO) sont à retourner au point de vente.

L'amiante doit être pris en charge par des professionnels agréés

Liste des déchets acceptés









DÉCHETS VERTS DÉBLAIS / GRAVATS







MÉTAUX









CARTONS

















MORILIER

BATTERIE



Nouveau en déchèterie

TRI DES GRAVATS

Les gravats doivent être triés selon 2 flux distincts de matériaux pour une meilleure valorisation.



Grâce à ce tri, environ 50 % des gravats pourront désormais être recyclés.

A noter : La configuration des déchèteries de Bourg-Blanc et de Plouquin ne permettent pas ce nouveau tri. Les gravats y restent

TRI DES DÉCHETS VERTS

Les tontes de pelouses doivent être triées séparément des autres déchets verts (branchages, tailles de haies,...) afin de permettre une meilleure valorisation et d'éviter des coûts de broyage pour les tontes de pelouse.

À noter : les déchèteries de Lannilis et Bourg Blanc ne sont pas concernées par ce nouveau tri. Les déchets verts y sont collectés



informations proviques

CONTACT

CCPA

58 Avenue Waltenhofen 29860 Plabennec www.pays-des-abers.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30-12h00 et de 13h30-17h30 Le vendredi : 8h30-12h00 et de 13h30-16h15

LE SERVICE DÉCHETS

Pour toute demande relative à la gestion des déchets, merci de vous adresser au service déchets : 02 30 06 00 31

LA FACTURATION DES DÉCHETS

Pour tout renseignement ou changement de situation, veuillez contacter le service facturation au : 02 98 37 66 00 accueil@pays-des-abers.fr

NOS PARTENAIRES











